

PRÉFET de l'OISE

Préfecture
Secrétariat Général
Direction des collectivités locales et des élections
Bureau des affaires juridiques et de l'urbanisme

AVIS AU PUBLIC

Projet de Canal Seine-Nord Europe et de ses aménagements connexes
Communes de Compiègne, Clairoix, Choisy-au-Bac, Janville, Longueil-Annel, Le Plessis-Brion,
Thourotte, Montmacq, Cambronne-lès-Ribécourt, Ribécourt-Dreslincourt, Pimprez, Chiry-
Ourscamp, Passel, et Pont-l'Évêque

Société du Canal Seine-Nord Europe

Enquête parcellaire secteur 1

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du 10 septembre 2019, est prescrite sur le territoire des communes de Compiègne, Clairoix, Choisy-au-Bac, Janville, Longueil-Annel, Le Plessis-Brion, Thourotte, Montmacq, Cambronne-lès-Ribécourt, Ribécourt-Dreslincourt, Pimprez, Chiry-Ourscamp, Passel et Pont-l'Évêque, du lundi 14 octobre au jeudi 14 novembre 2019 inclus, une enquête parcellaire relative au projet de Canal Seine-Nord Europe et de ses aménagements connexes.

La maîtrise d'ouvrage de l'opération est assurée par la Société du Canal Seine-Nord-Europe.

Une commission d'enquête, composée comme suit, est désignée pour conduire cette enquête :

Président

- M. Pierre Dendievel, audit en retraite

Membres

- M. Philippe Legleye, ingénieur du BTP en retraite

- Mme Anne-Marie Farvaque, ingénieur chimiste

La commission d'enquête tiendra son siège principal à la mairie de Thourotte, sise 18 rue Jean Jaurès.

Elle recevra, représentée par l'un de ses membres, les observations du public dans les mairies des communes suivantes :

| Communes | Dates et horaires des permanences |
|------------------|---|
| Compiègne | Mardi 12 novembre 2019 de 14h00 à 17h00 |
| Clairoix | Samedi 9 novembre 2019 de 9h00 à 12h00 |
| Choisy-au-Bac | Jeudi 17 octobre 2019 de 14h00 à 17h00 |
| Janville | Lundi 28 octobre 2019 de 15h00 à 18h00 |
| Longueil-Annel | Jeudi 7 novembre 2019 de 15h30 à 18h30 |
| Le Plessis-Brion | Lundi 14 octobre 2019 de 14h00 à 17h00 |
| Thourotte | Jeudi 14 novembre 2019 de 14h00 à 17h00 |

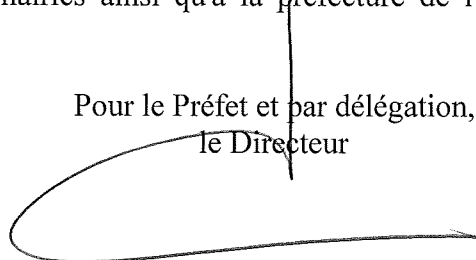
| | |
|-------------------------|---|
| Montmacq | Mercredi 23 octobre 2019 de 14h00 à 17h00 |
| Cambronne-lès-Ribécourt | Samedi 2 novembre 2019 de 9h00 à 12h00 |
| Ribécourt-Dreslincourt | Samedi 26 octobre 2019 de 9h00 à 12h00 |
| Pimprez | Jeudi 14 novembre 2019 de 15h00 à 18h00 |
| Chiry-Ourscamps | Mardi 5 novembre 2019 de 15h00 à 18h00 |
| Passel | Lundi 21 octobre 2019 de 16h00 à 19h00 |
| Pont-l'Évêque | Lundi 14 octobre 2019 de 9h00 à 12h00 |

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête parcellaire coté et paraphé par le maire de chaque commune concernée seront déposés en mairies et mis à la disposition du public afin que toute personne intéressée puisse en prendre connaissance pendant 32 jours consécutifs, du lundi 14 octobre au jeudi 14 novembre 2019 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture des secrétariats des mairies.

Les observations éventuelles pourront être consignées sur les registres d'enquête ouverts à cet effet, ou être adressées par correspondance au maire qui les joint au registre ou au président de la commission d'enquête au siège principal situé en mairie de Thourotte.

À l'issue de l'enquête, les copies du procès-verbal et de l'avis motivé du président de la commission d'enquête seront tenues à la disposition du public en mairies ainsi qu'à la préfecture de l'Oise pendant un an.

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur



Vincent RENON